LE CARDINAL

PIERRE DE FOIX, LE VIEUX

(1386-1464)

ET SES LÉGATIONS

PAR

François BARON

Élève de l'École des Hautes Études, Avocat à la Cour d'appel.

INTRODUCTION

Sources manuscrites et bibliographie.

PREMIÈRE PARTIE CHAPITRE PREMIER

DÉBUTS DE PIERRE DE FOIX

Il naquit, sans doute à la fin de 1386, d'Archambaud de Grailly et d'Isabelle de Foix. Sa jeunesse studieuse : franciscain à Morlaas, étudiant à Toulouse. Puissance de sa famille. Il reçoit simultanément les faveurs de Benoît XIII et d'Alexandre V; son premier bénéfice est une pension de mille francs d'or sur les revenus de la mense épiscopale de Lescar (4 mai 1407).

Mort d'Archambaud (1412). Son fils aîné, Jean, lui succède. Relations de Pierre de Foix avec ses frères. Pierre est sollicité par trois obédiences rivales ; il se décide pour Jean XXIII, qui le nomme cardinal-prètre du

titre de Saint-Étienne in Cœlio Monte (fin de 1413). Il arrive au concile de Constance, le 5 février 1416, et prend

part à l'élection de Martin V.

Il s'arrête en Avignon. Son palais. Il rejoint Martin V à Florence (1419), puis se rend à son évêché de Lescar. Son rôle de pacificateur. Il n'est pas envoyé comme légat à Constantinople (1420), mais gagne Rome et assiste aux sessions du concile de Sienne (1424).

CHAPITRE II

LÉGATION D'ARAGON

Premier voyage. — Clément VIII, réfugié à Peñiscola. Négociations d'Alphonse V et du pape. Pierre est nommé légat, le 8 janvier 1425. Après un court séjour dans le Comtat, il entame d'interminables pourparlers avec Alphonse. Mauvaise volonté du roi : il multiplie les retards en sollicitant des faveurs, que le légat refuse. Les envoyés du légat somment le roi d'accorder une audience à leur maître. Menaces d'Alphonse. Pierre de Foix doit se retirer chez ses frères sans avoir vu le roi et sans avoir rien obtenu (mai 1427).

Deuxième voyage. — Préparatifs de départ. Réception de Pierre de Foix par Alphonse, à Valence (23 août 1427). Fermeté du légat et exigences du roi; discussions; accords conclus (27 octobre). Le cardinal Pierre rentre à Rome; son voyage, ses négociations avec le Saint-Siège. Le pape confirme le traité de paix (Noël 1428).

CHAPITRE III

FIN DU SCHISME

Troisième voyage. — Bulle de légation (28 janvier 1429). Le légat rejoint le roi à Barcelone (12 mai 1429). Fourberie d'Alphonse, qui rompt les négociations.

Pierre le calme et parvient à ramener la paix (17 juin). Aidé par la reine Marie, il met fin à la guerre des rois d'Aragon, de Navarre et de Castille.

Fin du schisme. — Abdication de Clément VIII et de ses cardinaux (26 juillet). Le légat reçoit leur soumission (14-22 août) et entre en possession du trésor de l'antipape. — Concile de Tortose (19 septembre-5 novembre) : subsides accordés. Le légat tombe malade, et ne peut rentrer en France. Le roi et le pape lui témoignent leur amitié. Après un voyage pénible, il arrive à Foix (juillet 1430).

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'EXPÉDITION DE 1433

Le cardinal de Foix ne va pas au concile de Bâle.

Mort du recteur du Comtat Venaissin, du vicaire général et de l'évèque d'Avignon. Troubles et compétitions. Eugène IV nomme à ces trois charges son neveu, Marco Condolmerio : protestations des Trois-États qui réclament Alphonse Carillo et s'adressent au concile. Le concile se prononce en faveur de Carillo.

Eugène IV hésite, confie la légation à Pierre de Foix (août 1432) et lui octroie des bulles antidatées. Les pères de Bâle font appel à Rodrigue de Villandrando. Les frères de Pierre de Foix l'assistent; tentatives de conciliation et préparatifs de passistent.

liation et préparatifs de guerre.

L'armée fuxéenne envahit le Comtat et s'empare d'Avignon (8 juillet 1433). La bulle du 24 novembre nomme Pierre légat a latere dans la France méridionale et en Provence. Il est désigné à Bâle pour présider le concile, mais il ne s'y rend pas.

CHAPITRE II

LA RÉUNION DES ÉGLISES GRECQUE ET LATINE

Les consuls d'Avignon demandent aux pères de Bâle que le synode d'union se tienne dans la ville, et offrent de verser 70.000 florins, mais exigent des garanties. Nombreuses ambassades. Le pape n'approuve pas ces pourparlers.

Arrivée en Avignon de quatre évêques envoyés par le concile de Bâle (mars 1437), pendant que le légat est à Montpellier, auprès de Charles VII. Hostilité du pape. Démarches des ambassadeurs, qui, après avoir touché l'argent, s'embarquent pour Constantinople (29 juin). Mais le concile ne se tient pas en Avignon, et la ville n'est pas remboursée de ses avances.

CHAPITRE III

LOUIS ALEMAN ET LA CESSION DU COMTAT

Élection d'Amédée VIII. Intrigues du cardinal Louis Aleman. Le coup de main des Aleman sur Avignon (15 septembre 1443) ne réussit pas, grâce à la vigilance de Pierre de Foix, et le Comtat reste sous la domination du Saint-Siège. Mesures de répression.

Eugène IV, qui doute de la fidélité de la province, songe à la céder au dauphin Louis. Des pourparlers secrets sont engagés, mais Pierre de Foix les divulgue et les empêche d'aboutir (1444). Pour rassurer les Comtadins, le pape déclare le Comtat inaliénable.

CHAPITRE IV

LE DAUPHIN LOUIS

Jean et Louis Boucicaut occupent Bollène, Pernes, Bédarrides, Châteauneuf-du-Pape, comme gage d'une créance de 40.000 ducats jadis prêtés à Benoît XIII. Pernes veut rester au pouvoir du pape ; le légat maintient les quatre villes sous l'autorité de Jean et de Louis (11 mars 1443), mais les Trois-États ne ratifient pas cet accord.

Intervention du dauphin, au nom du sire de Saint-Vallier : le traité du 11 mars est approuvé par le pape. Le droit de vingtain est accordé aux Boucicaut (1452), qui parviennent à toucher quelque argent, puis à être complètement indemnisés.

Empiètements du dauphin. Les consuls d'Avignon cherchent a l'apaiser en lui versant 4.000 florins (27 octobre 1450), puis se plaignent au roi, qui arrête les menées ambitieuses de son fils : nouveau projet d'aliénation du Comtat.

Coup de main de Troyhon (1451), favorisé sans doute par le dauphin.

Les banquiers de Jacques Cœur, les frères Noir, se cachent en Avignon, protégés par le légat. Colère du roi (1452). Rétablissement de la paix.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

PIERRE DE FOIX ADMINISTRATEUR

Aperçu sur le gouvernement du Comtat : rôle et pouvoirs du légat ; aide que lui fournirent les Trois-Etats.

Statuts comtadins sur la justice du 18 octobre 1441 et du 26 janvier 1442; articles additionnels de 1446. Statuts municipaux d'Avignon de 1441, complétés en 1443.

Règles commerciales de 1447 et criées de 1458.

Intervention du légat dans l'administration de Carpentras, Malaucène et Salon.

CHAPITRE II

LES MALHEURS DU COMTAT

Craintes d'invasion des routiers; les villes s'arment et réparent leurs murs : dévouement du légat.

Procès du Rhône ; conflits avec les officiers royaux.

Ruine du pays.

Inondations du Rhône : le pont Saint-Bénézet est emporté. Les syndics et l'Œuvre du pont recourent à tous les expédients pour le reconstruire : union du prieuré de Montfavet à l'Œuvre du pont.

Nombre excessif des hôpitaux d'Avignon. Le 10 sep-

tembre 1459, le légat réduit ce nombre à cinq.

CHAPITRE III

LES JUIFS

Les Juifs. Bienveillance de Pierre de Foix. La juiverie d'Avignon. Décisions des synodes d'Avignon, de Carpentras et d'Arles; les statuts municipaux; les statuts comtadins du 12 novembre 1441: les dettes des juifs et leurs procès. La juiverie de Carpentras: massacres de 1459. Le cardinal de Foix ne poursuit pas les coupables. Autres violences à Mazan.

Les filles de joie : règlements sévères.

CHAPITRE IV

ARLES ET MONTMAJOUR

Après l'excommunication de Louis Aleman, Pierre de Foix cherche à s'emparer de l'archevêché d'Arles (1449). Ce n'est qu'à la mort d'Aleman qu'il est nommé archevêque (9 octobre 1450).

Il termine l'affaire de l'évêché de Marseille. Son

administration à Arles.

Rapports amicaux du légatet du roi René, qui confirme la transaction sur le droit d'anouge. Échange de 1454 : René devient propriétaire unique de Graveson et abandonne à Montmajour la possession de Montpaon, Pélissanne et autres terres. Échange de 1457 : René accorde au légat le péage royal d'Arles et une pension de 40 florins, en échange de quelques villages. — Montmajour. Accord de 1451 au sujet de la rente payée par l'ordre hospitalier de Saint-Antoine-en-Viennois.

CHAPITRE V

LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE

Synodes d'Avignon; concile d'Arles de 1453. Le concile d'Avignon de 1457: le dogme de l'Immaculée Conception. Béatification de Pierre de Luxembourg et de Louis Aleman. Élévation des reliques des Saintes-Maries-de-la-Mer (1448).

CHAPITRE VI

LES ARTS

Embellissement du Comtat: le retable de Valréas et les croix d'Avignon. Chapelle Saint-Jérôme dans l'église des Célestins. Chapelle des saints Jérôme et François dans l'église d'Arles. Le tombeau de Pierre de Foix au couvent des Franciscains d'Avignon. — Le trésor du légat, son argenterie. — Sa bibliothèque, composée des livres qu'il reçut à Peñiscola et de ceux qu'il trouva en Avignon. Elle a passé en partie à la Bibliothèque Nationale.

Le Collège de Foix, fondé à Toulouse en 1457; générosité du cardinal. L'Université d'Avignon; collèges. Le légat aide les étudiants.

QUATRIÈME PARTIE CHAPITRE PREMIER

LOUIS XI. - MORT DE PIERRE DE FOIX

Les Avignonnais, pour faire oublier à Louis XI ses ressentiments lui envoient une ambassade. Relations cordiales de Louis et du légat. Avant même la mort de Pierre de Foix, le roi songe à lui choisir un successeur. Mort du cardinal de Foix (13 décembre 1464). — Le palais pontifical est occupé par les exécuteurs testamentaires, puis évacué (mars 1465). Menées de Louis XI.

Testament de Pierre de Foix : c'est un résumé de sa vie. Le collège de Foix est institué héritier universel ; legs divers.

CHAPITRE II

FAMILLE DU LÉGAT; SON ENTOURAGE

Il favorise ses frères et ses neveux et les libère d'une dette envers Rodrigue de Villandrando. Il facilite au comte Gaston l'achat de la vicomté de Narbonne (1448). Son entourage. La famille des Ricci.

CHAPITRE III

LES REVENUS DU LEGAT

Liste de ses bénéfices, archevêchés, commendes, prieurés, abbayes, archidiaconés. Ses propriétés dans le Comtat.

Dons gratuits votés par le clergé; les Trois-États et les villes.

CHAPITRE IV

LES POUVOIRS ECCLÉSIASTIQUES DU LÉGAT

Bulles de dispense et privilèges accordés par les papes.

CONCLUSION PIÈCES JUSTIFICATIVES